

## FORMULAIRE 4.2



### RAPPORT ANNUEL du Comité Conjoint de Pilotage Plan Prioritaire Côte d'Ivoire

**But: Examen stratégique de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan des priorités PBF (PP)**

**Date de démarrage du Plan : Novembre 2011**

**Date prévue de fin du Plan (originelle): Octobre 2013**

**Date actuelle de fin du Plan : Décembre 2013**

**Année du rapport : 2013**

**Date du rapport: 2 décembre 2013**

**Approuvé par les Co-présidents du Comité Conjoint de Pilotage :**

Signature des Coprésidents: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

## PARTIE 1 - PROGRES FINANCIERS

### 1.1 État d'avancement des allocations budgétaires du Plan des Priorités (PP) et des dépenses

Date de cette estimation financière : 17-11-2013\*/

Résultats du PP	Fonds du PBF approuvés (par résultat du PP)	Fonds du PP alloués par MPTF aux agences individuelles de l'ONU (par résultat du PP)	Fonds dépensés/ exécutés par des agences individuelles de l'ONU (par résultat du PP)
<b>Domaine Prioritaire 1 : Restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat</b>	<b>USD 4 178 000</b>	<b>USD 4 178 000</b>	<b>USD 3 967 342</b>
Résultat 1 Les services de sécurité assurent leur mission de maintien d'ordre	USD 3 728 000	USD 3 728 000	USD 2 659 954
Résultat 2 L'administration préfectorale est fonctionnelle et assure ses missions de représentante de l'Etat central, de contrôle et de coordination de l'action publique	450 000 USD	450 000 USD	307 467 USD
<b>Domaine Prioritaire 2 : Réconciliation ; cohésion sociale et réduction des risques de conflits</b>	<b>3 472 000 USD</b>	<b>3 472 000 USD</b>	<b>2 208 439 USD</b>
Résultat 1 La Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR) fonctionne conformément aux standards internationaux	1080 000 USD	1 080 000 USD	937 632 USD
Résultat 2 Les conflits sont résolus pacifiquement de manière à soutenir la coexistence des acteurs/groupes impliqués dans des disputes mettant à mal les efforts de consolidation de la paix grâce à une meilleure compréhension des causes sous-jacentes des tensions dans l'Ouest de la CI	2 392 000 USD	2 392 000 USD	1 270 807 USD
<b>Domaine Prioritaire 3 : Identification des populations</b>	<b>3 000 000 USD</b>	<b>3 000 000 USD</b>	<b>1 631 471 USD</b>
Résultat 1 Les naissances sur le territoire ivoirien sont déclarées et enregistrées à l'état civil dans les délais légaux	1.750.000 USD	1.750.000 USD	991 702 USD
Résultat 2 Les personnes nées sur le territoire ivoirien non enregistrées ont leur situation régularisée à l'état civil et leur identité est établie	1.250.000 USD	1.250.000 USD	604 390 USD
<b>Domaine Prioritaire 4- Coordination</b>	<b>400 000 USD</b>	<b>400 000 USD</b>	<b>197 972 USD</b>

### 1.2 Observations sur l'état d'affectation de fonds et de dépenses

Le Bureau d'Appui à la Consolidation de la paix des Nations Unies (PBSO) a contribué au financement du Plan Prioritaire pour la consolidation de la Paix à travers les fenêtres IRF et PRF pour un total de 11,05 millions de dollars US. Ce financement est reparti comme suit, 3,000,000\$ US sur la fenêtre IRF ; 7,5 million \$US sur la fenêtre PRF; 550,000\$US sur la fenêtre IRF dans le cadre de l'initiative CIV CAP pour la coopération Sud Sud dans le domaine de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS). Ce dernier projet RSS a été approuvé en aout 2012, mais les fonds n'ont été disponibles qu'en avril 2013. Le premier projet financé sous la fenêtre IRF et qui a été approuvé en 2011 s'achève le 31 décembre 2013. Les fonds alloués au Plan Prioritaire dans le cadre du PRF ont été accordé en aout 2012 à la suite de la validation des projets en mai 2012. Malgré le transfert tardif des fonds avec des répercussions négatives sur le démarrage de certains projets, le taux d'exécution budgétaire atteint est de 70,65 % pour l'ensemble du Plan Prioritaire au stade actuel avec une variation forte entre les différents domaines prioritaires (DP 1 : 94,95 % ; DP 2 : 63,60% ; DP3 : 54,38%. L'ensemble des résultats du Plan Prioritaire est donc jugé satisfaisant. Vu les retards constatés dans le déblocage des fonds et des contraintes exogènes, le Comité de Pilotage recommande une phase d'extension sans coûts des projets du PP pour éviter tout risque de perte des reliquats budgétaires en fin de cette phase.

Le rapport dans sa PARTIE 2 tient compte également des résultats atteints pour notamment le financement IRF 44 qui a démarré en 2011 avant l'approbation du Plan Prioritaire par le PBSO/PBF, NY.

## PARTIE 2 – PROGRES VERS L'ATTEINTE DES RESULTATS

### 2.1 Evaluation de l'état d'avancement et des résultats du Plan des Priorités (PP) par domaine prioritaire

Vision du Plan Prioritaire :	Résultats clés	Raisons pour des progrès insatisfaisants et mesures rectificatives
<p>Le Plan Prioritaire appuyé par le FCP s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement ivoirien d'adresser les facteurs majeurs des conflits à travers la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat, la réconciliation nationale, la cohésion sociale et la réduction des risques de conflits, l'identification des populations qui sont tous des axes stratégiques du PND (Plan National de Développement) pour pérenniser la consolidation de la paix</p>	<p>Etant presque au terme de l'exécution du Plan Prioritaire, le Comité de Pilotage apprécie la performance d'exécution du Plan Prioritaire qui est sur la bonne voie et avec des contributions importantes à la consolidation de la paix dans les principales zones cibles (<b>notation: 3</b>) :</p> <p>(1) Dans la principale zone d'interventions à savoir l'Ouest de la C.I., l'ordre public est rétabli avec la reprise des services rendus par les autorités au niveau préfectoral et sous préfectorale. Le redéploiement des agents de l'Etat y compris ceux de la sécurité a permis une reprise de ces fonctions avec une couverture totale de la région (650,000 bénéficiaires). Ces avancées ont favorisé le déroulement des élections locales en avril 2013 dans un climat apaisé et sans incidents significatifs ;</p> <p>(2) Des changements majeurs sont perceptibles en terme de confiance accrue des populations vis-à-vis de ces services de l'Etat qui se manifeste par une tendance positive de sollicitation soumis pour la médiation (accès à la terre) et le retour des populations déplacées (plus de camps de déplacés en CI) et réfugiés (17000) dans leur région d'origine et avec une relance progressive des activités économiques ;</p> <p>(3) Dans les domaines de la réconciliation / cohésion sociale et la régularisation de l'état civil, les différentes initiatives entreprises ont atteint un niveau d'impact qui adressent les facteurs majeurs des conflits et déterminent les conditions favorables au processus électoral de 2015 (dialogue intercommunautaire, cohésion sociale ; identité, etc.): Malgré les défis à relever dans la coordination des mécanismes de cohésion sociale au niveau national et local, la CDVR a initié la mise en place de 37 commissions locales et de 36 plateformes de la société civile avec une couverture de l'ensemble du territoire</p>	<p>Malgré un retard significatif dans le démarrage de la plupart des projets (6 mois), et des actions de correction prises à la fin de la première année par le comité de pilotage, les progrès enregistrés dans l'exécution des activités du Plan Prioritaire sont jugés jugé satisfaisants dans l'ensemble. Ainsi ce stade avancé, des mesures rectificatives ne seront pas nécessaires. D'autre part, ce programme permettra de tirer des leçons pour rendre plus efficace les interventions dans les domaines comme la réconciliation nationale (voir domaine prioritaire 2).</p> <p>Toutefois, malgré la bonne exécution des actions, la mise en œuvre des activités planifiées par les différentes agences a connu quelques légers retards en raison de la volatilité de la situation sécuritaire due aux multiples attaques de groupes armées dans la zone Ouest, principale zone d'exécution des projets. Ce qui a occasionné de nouveaux déplacements de populations cibles du projet, le retrait temporaire de certains partenaires opérationnels dans les zones d'affrontement et de certaines contraintes saisonnières qui n'ont pas permis de démarrer à temps les appuis au niveau agricole.</p>

	<p>nationale. Ces actions ont permis de créer une certaine confiance des populations vis-à-vis des engagements du gouvernement ivoirien de répondre aux préoccupations de celles-ci en termes de processus vers la recherche de la vérité.</p> <p>(4) On constate également un engagement additionnel des bailleurs de fonds en termes de levier financier (Union Européenne, JICA, GIZ et USAID) d'une part, et d'autre part d'une de la reprise de certains services du Ministère et de l'Intérieur et de la Sécurité qui avaient été suspendues auparavant.</p> <p>(5) Il est également important de souligner le rôle primordial joué par les deux ministères techniques impliqués directement dans la coordination des projets notamment le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) et le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MEMIS) qui ont fait preuve d'une grande disponibilité et d'une franche collaboration. Ce modèle de partenariat a permis d'assurer une parfaite complémentarité entre les actions menées au titre du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) et les interventions du Système des Nations Unies. Aussi, l'implication de la partie nationale durant toutes les étapes de la mise en œuvre des projets a-t-elle permis une meilleure allocation des ressources propres de l'Etat à travers les fonds du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU).</p> <p>(6) Vu le renforcement de la cohérence des interventions des agences des Nations Unies d'une part et avec l'ONUCI d'autre part – dans laquelle le PBF a été un instrument important – ces expériences pourraient être valorisé davantage dans le cadre du transfert des compétences de la mission aux agences.</p> <p>Toutes ces dispositions ont contribué à décriper la tension sociale dans les zones conflictuelles (l'Ouest) et à consolider le processus de paix en cours au niveau national et local. Les théories de changement initiales pour les interventions du Plan Prioritaires– avec une revue de celles-ci par le Comité de Pilotage à la fin de la première année - s'avèrent donc valides.</p>	<p>Même si des progrès significatifs ont été réalisés avec des changements réels sur la vie des populations, l'environnement est encore trop fragile pour atteindre une consolidation de la paix durable</p>
--	--	--

**Domaine Prioritaire 1 : RESTAURATION DE L'ORDRE PUBLIC ET DE L'AUTORITE DE L'ETAT**

<p><b>Effet 1 :</b></p> <p>Les services de sécurité assurent leur mission de maintien d'ordre</p>	<p><b>Indicateur 1 :</b> Nombre de poste de police et de gendarmerie réhabilités et/ou équipés en tenant compte des spécificités du genre</p>	<p><b>Situation de référence:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- climat de sécurité précaire et volatile</li> <li>- commissariats de police et brigades de gendarmerie endommagés et non équipés</li> <li>- forces de maintien de l'ordre insuffisamment formées et encadrées</li> <li>-absence d'une politique nationale de défense et de sécurité et d'une stratégie nationale pour la RSS et le DDR</li> </ul> <p><b>Cibles prévues :</b> Remise en état et équipement de neuf (9) commissariats de police et onze (11) brigades de gendarmerie (District d'Abidjan, Régions des Lagunes, Bas-Sassandra et Moyen Cavally) pour une population bénéficiaire estimée à 1, 5 millions d'habitants</p> <p><b>Taux de progrès :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sept (7) Commissariats de police et dix (10) Brigades de gendarmerie et un (1) poste de commandement Radio ont été réhabilités et</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>3</b></p>	<p>Vu le taux de progrès atteint (plus de 100 %), les résultats attendus ont été largement dépassés.</p> <p>Les interventions dans le premier domaine envisageaient d'adresser des facteurs majeurs de conflits tels que : l'absence des services de sécurité publique pour les populations et le manque de confiance des populations en les capacités de l'Etat à maintenir l'ordre public surtout dans des régions à haut risque comme les régions du Cavally et du Tonkpi (ex région des montagnes) et le Sud , à Abidjan .. Les cibles prévues ont été entièrement atteintes.</p> <p>Le point de départ de la stratégie d'intervention dans les régions de l'Ouest (Région du Moyen Cavally et des Montagnes) par exemple était de réhabiliter les bâtiments de police et de gendarmerie gravement endommagés ou détruits. Cette action contribue à renforcer la visibilité de ces institutions au niveau régionale. Dans la zone Ouest, 3 commissariats de police et 4 brigades; 35 unités de police dans le District d'Abidjan en zone Sud ; 6 postes de police, 7 postes de gendarmerie dans la zone Sud-ouest sont à ce stade entièrement opérationnels grâce à la mise à disposition d'équipement et une formation pour renforcer les capacités des agents. 800 Agents, officiers enquêteurs et chefs d'unités de police et de gendarmerie ont bénéficiés des formations en matière de déontologie, droits de l'Homme, prise en charge des violences basées sur le genre, police de proximité, constat d'accident et informatique. Ce qui a permis une amélioration de la qualité des prestations de ces agents de police et de la gendarmerie auprès des populations de leurs zones d'intervention Un an après la reprise de service, il est évident que les populations reprennent progressivement confiance aux agents de la gendarmerie et de la police en reconnaissant la qualité des services rendus. Les populations saisissent de plus en plus en ses services publics en lieu et place des ex-combattants armés pour adresser leurs litiges.</p> <p>Les réhabilitations des infrastructures sécuritaires et</p>	<p>Des problèmes spécifiques liés au titre de propriété de certains bâtiments de sécurité à réhabiliter et à l'occupation illicite de certains bâtiments par des FRCI (Forces Républicaines de Côte d'Ivoire). En conséquence, l'on a procédé à de nouveaux choix de site à réhabiliter.</p> <p>La nécessité d'établir des avenants au cours des travaux sur de nombreux sites dont l'état de dégradation s'est accentuée entre la période d'évaluation et celle de la réalisation des travaux et qui ont entraîné des retards des travaux dans les localités concernées.</p> <p>Concernant les problèmes relatifs au titre de propriété et à l'occupation illicite des bâtiments sécuritaires à réhabiliter, il a été procédé au remplacement des sites à réhabiliter</p> <p>Toutefois, des défis subsistent dans les zones non couvertes par le projet, d'où la nécessité de l'étendre à ces zones.</p>
---	---	---	---	--	---

	<p><b>Indicateur 2 et 3:</b>  Nombre de plaintes traitées par rapport au nombre de plaintes reçues par les commissariats et les brigades de gendarmerie et transmises aux tribunaux (nombre de plaintes désagrégées par âges et sexes reçues)</p>	<p>équipés sommairement. 29 Unités de police et 9 brigades de gendarmerie du District d'Abidjan ont été équipés sommairement en matériels informatiques et bureautiques.  Trois (3) Légions de gendarmerie et trois (3) préfectures de police ont été équipés en lits picot et tentes en plus du matériel informatique.</p> <p><b>Taux de progrès (%)</b>  L'objectif de départ a été atteint et un (1) Commissariat de police et six (6) Brigades de gendarmerie ont réhabilités en plus.</p> <p><b>Situation de référence :</b>  0%( Commissariats de police et brigades de gendarmerie endommagés et non, équipés)</p> <p><b>Cible :</b>  70% des cas soumis sont traités et transmis aux Tribunaux.</p> <p><b>Progrès :</b>  Cible atteints avec une tendance positive de soumission de plaintes</p>	<p>3</p>	<p>préfectorales n'ont pas favorisé seulement le redéploiement effectif des services de l'Etat dans les localités cibles. Les agents de police, de gendarmerie et de l'administration préfectorale sont capables à ce stade d'assurer efficacement leurs missions de représentation de l'Etat central, de maintien de l'ordre, de protection des personnes et des biens.</p> <p>Dans cette même dynamique, une attention a été accordée à la réhabilitation et à l'équipement des commissariats de police et brigades de gendarmerie du District d'Abidjan qui avaient été eux aussi sérieusement endommagés lors des affrontements liés à la crise postélectorale.</p> <p>Malgré l'absence des données statistiques au sein des commissariats, on constate des changements perceptibles. Le respect des droits de l'homme s'est amélioré, notamment dans le respect des délais de garde à vue, dans le traitement des différents cas soumis aux agents.</p> <p>Cette confiance retrouvée entre la population civile et les agents des forces de l'ordre contribue à apaiser les tensions sociales et à réduire le sentiment d'impunité.</p> <p>La bonne sensibilisation des populations sur l'accès aux services juridiques a suscité une demande de sollicitations dépasse largement les cibles initialement</p>	
--	---	--	----------	--	--

	<p><b>Indicateur 4 :</b> Nombre de personnes, y compris les populations vulnérables, bénéficiant d'une assistance pour saisir les institutions étatiques</p>	<p><b>Situation de référence :</b> - méconnaissance de la population de leurs droits et des moyens pour saisir les institutions étatiques</p> <p><b>Cibles :</b> Cent (100) plaintes reçues par an dans les régions couvertes (District des Montagnes) et 80 personnes bénéficiant d'une assistance.</p> <p><b>Progrès :</b> Deux cliniques juridiques à Guiglo et Man ont permis, 459 personnes (dont 47% de femmes) de bénéficier de consultations juridiques, et 1165 personnes de participer à des séances d'informations aux droits</p> <p>Les populations vulnérables sont mieux informées sur leurs droits</p>	<p>3</p>	<p>prévues.</p> <p>Au-delà des deux cliniques dans l'Ouest, 04 autres cliniques juridiques (Bouake, Korhogo, San Pedro et Bondoukou) délivrent des services de consultations juridiques aux usagers, séances d'animation et information aux droits auprès des populations, l'assistance judiciaire grâce à l'appui combiné de des financements PBF et de l'UE; Les cliniques juridiques mis en place ont reçus presque le quadruple des demandes d'assistance des personnes 459 initialement prévus (100). Ils ont réussis à assister 137 personnes contre 80 ciblées.</p> <p>En 06 mois, ce sont au total sur les six régions 15.065 personnes qui ont été informées sur leurs droits par des séances d'information de proximité, 2876 personnes qui ont bénéficié de consultations juridiques individuelles, et 69 personnes qui bénéficient d'une assistance judiciaire. L'activité de ces cliniques juridiques inspirera la réforme de l'aide et l'assistance judiciaire du MJDH. L'implantation des cliniques juridiques dans des structures d'action sociales du MSFFE et du MEMEASFP favorisent davantage le rapprochement des usagers des services publics vers l'administration judiciaire, de même que l'accompagnement et l'orientation des usagers des cliniques vers les services sociaux, et la prise en charge holistique des victimes de violences, dans le cadre des plateformes de protection (VBG et protection de l'enfant)</p> <p>Les personnes vulnérables se sentent plus protégées et elles ont de plus en plus recours à la police et à la gendarmerie puis qu'elles connaissent mieux leurs droits. Toutes ces dispositions contribuent à décrire la tension sociale et à consolider la paix.</p>	<p>La présence de « Dozo » et de certains ex-combattants dans certaines zones continue d'entretenir le sentiment d'insécurité.</p> <p>Le retard accusé dans la mise en œuvre du programme DDR favorise dans certaines zones la persistance de la circulation illégale</p>
	<p><b>Indicateur 5 :</b> Pourcentage des populations, y compris les groupes vulnérables, se sentant en situation d'insécurité est en</p>	<p><b>Situation de référence :</b> -Climat de sécurité précaire et volatile</p> <p><b>Cibles prévues :</b> 50% des régions couvertes se sentant en situation de sécurité</p> <p><b>Progrès :</b></p>	<p>3</p>		

	<p>baisse</p> <p><b>Indicateur 6 :</b></p> <p>Une stratégie nationale en matière de RSS/DDR est développée et adoptée – avec son plan d'action.</p>	<p>- Nette amélioration de la situation sécuritaire. - Le sentiment d'insécurité en baisse</p> <p><b>Situation de référence :</b> absence d'une politique nationale de défense et de sécurité et d'une stratégie nationale</p> <p><b>Cibles prévues :</b> Mise en place de forces de défense et de sécurité efficaces et responsables devant les Institutions démocratiques</p> <p><b>Progrès :</b> Pas atteint</p>	<p>1</p>	<p>La lettre de politique DDR a été adoptée en Août 2012 et la Stratégie Nationale RSS en Septembre 2012 Les plans d'action relatifs à la stratégie nationale RSS sont toujours en cours de finalisation.</p> <p>4 Ministères ont finalisé leurs plans d'actions au regard de la réforme qui a été achevé à 90%</p>	<p>et incontrôlée d'armes légères et de petits calibres.</p> <p>Continuer de soutenir le Gouvernement dans la mobilisation de ressources additionnelles pour la mise en œuvre du programme DDR et de la stratégie RSS.</p>
<p><b>Effet 2</b></p> <p>L'administration préfectorale est fonctionnelle et assure ses missions de représentante de l'Etat central, de contrôle et de coordination de l'action publique</p>	<p><b>Indicateur 1 :</b> Nombre d'édifices préfectoraux réhabilités</p>	<p><b>Situation de référence ; :</b> -déficit de l'Etat, Corps préfectoral exerce difficilement ses attributions, bâtiments de préfecture endommagés</p> <p><b>Cibles prévues :</b> Remise en état de quinze 35 infrastructures Préfectorales endommagées.</p> <p><b>Taux de progrès :</b> 34 Infrastructures Préfectorales (26 sous - Préfectures et 8 Préfectures) ont été réhabilités et équipées sommairement. Les objectifs de départ ont donc été atteints</p>	<p>3</p>	<p>L'amélioration des conditions de travail des autorités préfectorales et des agents de police et de gendarmerie dans les zones cibles du projet leur permet de délivrer des services de qualité aux populations de leur circonscription respective qui ont retrouvé progressivement la confiance aux institutions administratives et sécuritaires.</p> <p>L'Autorité Civile représentée par le Préfet et le sous-préfet dispose de locaux ce qui leur permet d'organiser les réunions de coordination des forces de sécurité de sa zone et ainsi; contribué à renforcer non seulement leur autorité en favorisant une meilleure prise en charge des menaces contre les populations civiles et un meilleur contrôle de leurs actions et une diminution des cas de violations des droits de l'homme. Les populations se sentent rassurés par la reprise des services de contrôle de l'Etat.</p> <p>Cette présence effective a fortement favorisé le retour des populations, y compris les agents des autres services de l'Etat y compris la mise en route des services de l'Etat Civil par l'octroi des équipements leur permettant</p>	<p>Le caractère sommaire des réhabilitations a fait l'objet d'insuffisances relevées par certaines autorités préfectorales.</p> <p>Des avenants ont pu être signés pour corriger les insuffisances dans certaines localités.</p> <p>Des progrès significatifs ont été réalisés avec des changements réels sur les conditions de vie des populations, qui méritent d'être entretenus et pérennisés. Toutefois, des défis subsistent dans les zones non couvertes par le projet, d'où la nécessité d'étendre l'appui à ces zones.</p>



	<p><b>Indicateur 2 :</b> Nombre de cas traités par les membres du corps préfectoral par rapport aux cas soumis par les populations renforcées</p> <p><b>Indicateur 3 :</b> Pourcentage des populations et services administratifs estimant que l'administration préfectorale remplit effectivement sa mission notamment en matière d'ordre public, de reconstruction et de consolidation de la paix au niveau local</p>	<p><b>R :</b> Membre du corps préfectoral nécessitant un renforcement de capacités adapté à l'évolution du contexte d'une administration moderne et des défis de sortie de crise. <b>O :</b> 60% des cas soumis sont traités. <b>P :</b> Les cas de litiges soumis aux autorités Préfectorales ont significativement augmenté après les réhabilitations. Il en est de même pour les cas traités. Ainsi, à Bloléquin, 80% des cas ont été traités grâce à la formation sur</p>	<p><b>3</b></p>	<p>notamment la saisie des actes de naissance. Ce qui a contribué au repositionnement de l'Etat au centre de tout le processus en rapport avec la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire</p> <p>A l'issue des formations reçues, les autorités préfectorales ont défini des plans d'actions pour une meilleure organisation de leurs activités et de répondre aux attentes des populations</p> <p>La formation en gestion de conflits dispensés aux membres des administrations préfectorales des zones cibles permettent de mieux prévenir les conflits intercommunautaires et de mieux les gérer lorsqu'ils surviennent. Les statistiques sont disponibles au sein des Sous/Préfectures et des Préfectures et pourront être obtenues à la demande.</p> <p>On note également un renforcement de l'interaction entre les populations et l'Administration locale dans les zones cibles.</p> <p>Meilleure prévention et gestion des conflits intercommunautaires par les autorités préfectorales des zones cibles grâce aux formations sur les techniques de gestion des conflits et sur la gestion des services qui leur ont été dispensées.</p> <p>23 Départements de l'Ouest ont réussi à adresser les questions de prévention et de gestion des différents conflits dans leurs zone d'intervention à travers les comités de sensibilisation et de veille, lesquels ont bénéficié d'appui logistiques et matériels (42 bâches ; 2100 chaises ; 23 motos ; 21 kits de sonorisation).</p> <p>Toutes ces dispositions ont favorisé l'instauration d'un climat social apaisé dans les zones concernées et permis le déroulement des élections locales sans violences et incidents significatifs.</p>	<p>Les enquêtes de perception des populations à réaliser au terme du projet pourront permettre d'apprécier les éventuelles difficultés entre les populations et les autorités dans les zones spécifiques</p>
--	---	---	-----------------	--	--

		<p>la gestion des conflits</p> <p><b>Situation de référence</b> : - Les populations ont le sentiment que l'autorité de l'Etat n'est pas pleinement rétablie.</p> <p><b>Cibles prévues</b> : 60% des populations sont satisfaites des services rendus par l'administration préfectorale.</p> <p><b>Taux de progrès</b> : Les édifices préfectoraux ciblés dans le cadre de ce projet ont été tous réhabilités et les agents de l'Etat y exercent pleinement leurs activités.</p>		<p>D'une manière générale, les populations semblent être satisfaites des prestations rendues par les services préfectoraux.</p> <p>Les populations de ces zones concernées ont recours à ces agents dans le cadre du règlement de leurs problèmes.</p> <p>Les nombreuses sollicitations de l'administration préfectorale par les populations des zones cibles témoignent de la confiance retrouvée.</p> <p>Cette confiance retrouvée entre la population civile et les autorités préfectorales contribue à apaiser les tensions sociales et à réduire le sentiment d'absence d'autorité de l'Etat.</p> <p>La réalisation de ces deux résultats majeurs a permis au PBSO, à travers les agences bénéficiaires, de contribuer efficacement à la restauration de l'autorité des Préfets, Sous-préfets, Agents de police et de gendarmerie, principaux garants de l'autorité de l'Etat et de la sécurité dans la zone Ouest, particulièrement affectées par les divers affrontements de la crise postélectorale et les conflits intercommunautaires essentiellement liés à l'accès à la terre. La plupart des infrastructures administratives (préfectures et sous-préfectures) et sécuritaires (commissariats et brigades) de cette zone avait été saccagées et/ou pillées. Les interventions du projet ont permis une restitution minimale de l'espace et de l'équipement desdites infrastructures et les agents de l'Etat qui y sont déployés, ont pu reprendre pleinement leurs fonctions d'appui de la restauration de l'autorité de l'Etat, au maintien de l'ordre public et à la sécurisation des populations et de leurs biens. Ce retour des agents de police et de gendarmerie a également contribué à rassurer les populations qui disposent désormais d'interlocuteurs dans la gestion de leurs problèmes.</p>	
--	--	---	--	--	--

**DOMAINE PRIORITAIRE 2: RECONCILIATION NATIONALE, COHESION SOCIALE ET REDUCTION DES RISQUES DE CONFLITS**

Résultats du PP	Indicateur de résultat	Niveau de référence de l'indicateur (R), Objectifs (O), progrès (P)	Indice de progrès total <sup>1</sup>	Résultats clés	Raisons pour des progrès insatisfaisants et mesures rectificatives
<b>Effet 1</b> La CDVR FONCTIONNE CONFORMEMENT AUX STANDARDS INTERNATIONAUX	<b>Indicateur 1</b> : meilleure compréhension par les autorités étatiques et la population des enjeux, défis et perspectives d'un processus de justice transitionnelle, en particulier la mission de la CDVR dans ce processus d'une part, et meilleure coordination des différents mécanismes de justice transitionnelle au niveau national et local d'autre part	<b>Situation de référence</b> : Multiplicité et manque de coordination des initiatives et mécanismes mis en place au niveau national autour des notions de justice transitionnelle, de réconciliation et de cohésion sociale ;  <b>Cible</b> : Existence d'un mécanisme de coordination entre les différentes initiatives en matière de justice transitionnelle, de cohésion sociale et de réconciliation.  P : Le CDVR a réussi à réaliser les deux premières étapes du processus de la mise en place de la justice transitionnelle	1	L'un des défis majeur du Gouvernement dans le processus de reconstruction post-crise, concerne la réconciliation nationale et la cohésion sociale. Dans le cadre du Plan Prioritaire, et pour l'atteinte des résultats susmentionnés, différents appuis ont été apportés en amont aux institutions nationales en charge de ces thématiques (CDVR, MEMPD, MEMEAS, etc.).  Au niveau opérationnel, et en vue de mieux cerner les problématiques au niveau local, des études et évaluations des mécanismes existants de résolution des conflits/réparation des préjudices ont été conduites en vue de les renforcer et de capitaliser leurs acquis.  Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) a renforcé son assistance technique à la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation (CDVR), en particulier dans la définition de la stratégie des consultations nationales. Ces consultations visent à recueillir les avis et impressions des populations, des leaders d'opinion et des acteurs politiques sur la conduite du processus de réconciliation et à mieux orienter le travail de la CDVR sur le terrain. Le HCDH a ainsi mis à la disposition de la CDVR des Experts en justice transitionnelle pour l'appuyer et la conseiller dans la planification et la mise en œuvre des consultations nationales. Grâce à cet appui, la Commission a pu finaliser le montage technique et les modalités pratiques de mise en œuvre de ces consultations  En vue de renforcer les capacités des Comités de Sensibilisation et de Veille et des départements (préfectures) des formations sur la gestion des conflits	Les activités de la cdvr n'ont pas démarré à temps  Il faut envisager d'appuyer le gouvernement pour l'adoption d'une stratégie nationale de coordination de toutes les initiatives de justice transitionnelle (plaidoyer auprès du gouvernement qui devra comprendre l'importance et la nécessité d'une stratégie)  Conflits de leadership entre la cdvr et des ministères techniques (Plan, ex-combattants et victimes de guerre)  Plaidoyer auprès de l'Etat pour la désignation et Responsabilisation d'une structure chargée de la coordination, avec clarification des missions de cette dernière Ou bien fusionner les structures en une seule

<sup>1</sup> Donner un résultat (« score ») pour l'état d'avancement du PP ainsi que les progrès réalisés au niveau de chaque résultat comme suit : **(1)** retards relativement importants; **(2)** sur la bonne voie; **(3)** sur la bonne voie et avec une contribution importante à la consolidation de la paix.

			<p>ont été données par l'ONUCI-Affaires Civiles, le PNUD et la DGAT pour leur permettre de contribuer plus efficacement au rétablissement de la cohésion sociale</p> <p>Des équipements (moyens de déplacements) et kits de sensibilisation ont été aussi octroyés aux pour les Comités de Sensibilisation et de Veille (CSV) de 23 départements de la grande région de l'Ouest. Ces moyens de mobilité et ces kits de sensibilisation pour leur permettre de mieux adresser les questions de prévention et de gestion des différents conflits dans leurs zones d'intervention ce qui contribue à améliorer efficacement l'environnement social dans ces localités cibles.</p> <p><u>Volet 1</u></p> <p>- La cdvr n'est qu'au début du processus de justice transitionnelle (installation des commissions locales, consultations nationales, préparation de la phase de recherche de la vérité)</p> <p>-les Populations et Autorités comprennent les défis et enjeux de la CDVR .</p> <p>-Les Commissions locales sont représentatives (toutes les couches sociales). 283/296 commissaires ont été formés aux mécanismes de justice transitionnelle. Phase qualitative et rencontres communautaires (13581 personnes ont participé aux focus group). La présence de toutes les autorités administratives, politiques et coutumières et religieuses à l'installation des commissions locales. Les autorités sont informés (voir rapport remis au PR).Financement du fonctionnement des commissions locales par le budget de l'Etat.</p> <p><u>Volet 2</u></p> <p>Existence d'un cadre de coordination des partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine de la justice transitionnelle mais inexistence d'une stratégie nationale de coordination de toutes les initiatives de justice transitionnelle.</p> <p>D'une manière générale, les rapprochements communautaires ainsi que la forte baisse des affrontements intercommunautaires dans les localités ciblées par ces activités de réconciliation et de cohésion</p>	<p>Insuffisance de communication sur les activités et le processus de la cdvr, Inaction/non fonctionnement des commissions locales</p> <p>Il faut renforcer les campagnes de proximité Redynamisation des commissions locales Plaidoyer pour élargissement du champ de la cdvr a toute la population</p> <p>Absence de loi pour l'identification, la protection des victimes et témoins Plaidoyer pour une législation</p>
--	--	--	---	--

	<p><b>Indicateur 2 :</b> taux de couverture des consultations nationales d'une part et le niveau de prise en compte de la diversité des populations dans le processus de mise en place des commissions locales et de nomination de leurs membres d'autre part</p> <p><b>Indicateur 3 :</b> niveau d'acceptation et de confiance accru du public au processus de réconciliation nationale</p>	<p><b>Situation de référence :</b> Mise en place de la Commission centrale et nomination des commissaires sabns aucune consultation nationale <b>Cible :</b> - % du public touche lors des consultations nationales (2012 : 50% ; 2013 : 85%) <b>Progrès :</b> 100% du public cible touchée</p> <p><b>Situation de référence :</b> Les parties politiques ainsi que les acteurs de la SC expriment des doutes et des craintes quant a la crédibilité de la CDVR <b>Cible :</b> Confiance et perception positive du travail de la CDVR (2012 : 50% ; 2013 : 70%) <b>Progrès :</b> Evidance des changements perceptifs a certaines locations d'intervention locale</p>	<p>3</p> <p>1</p>	<p>sociala témoignent de la pertinence et de l'efficacité des initiatives qui y ont été menées. Ces acquis constituent un véritable levier pour les acteurs de développement intervenant dans ces localités cibles dans le cadre de leurs différents projets d'appui à la revitalisation de l'économie locale.</p> <p>100% du public ciblé a été touché lors des consultations nationales (13581) en 2013 Les commissions locales installées respectent le principe de diversité recommandé</p> <p>Les populations attendent l'étape cruciale de recherche de la vérité (voir rapports), pas d'appropriation</p>	
--	--	--	-------------------	--	--

	<p><b>Indicateur 4 :</b> nombre/pourcentage de victimes et/ou de témoins éligibles au mécanisme de protection et qui en bénéficient effectivement</p> <p><b>Indicateur 5 :</b> capacités techniques, programmatiques et opérationnelles optimales de la cdvr réunies pour la mise en œuvre de sa mission</p>	<p><b>Situation de référence :</b> Absence des mécanismes de protection des victimes et des témoins qui sont appelés de collaborer avec la CDVR</p> <p><b>Cible :</b> Le mécanisme de protection de la CDVR bénéficie au moins 50% des victimes éligibles</p> <p><b>Progrès :</b> Pas atteints</p> <p><b>Situation de référence :</b> Absence d'un plan d'action</p> <p><b>Cible :</b> Plan d'action stratégique de la CDVR adopté et mis en œuvre à 60%</p> <p><b>Progrès</b> Non mesuré</p>	<p>1</p> <p>2</p>	<p>Pas de mécanismes de protection des victimes et témoins appelés à témoigner dans le cadre de recherche de vérité. Une table ronde a abouti à un avant-projet de loi sur la protection des victimes et témoins</p> <p>Dans le cadre du Plan Prioritaire, la CDVR a été doté de matériels informatique et roulant qui contribuent à son opérationnalité. Il y a également une assistance technique régulière quotidienne (une consultante assiste la cdvr)</p>	<p>Rédaction et validation tardive du plan d'action Il faut une actualisation du plan d'action de la cdvr si, son mandat venait à être renouvelé</p>
<p><b>Effet 2 :</b> les conflits sont résolus pacifiquement de manière à soutenir la coexistence des acteurs/groupes impliqués dans des disputes mettant à mal les efforts de consolidation de la paix grâce à une meilleure compréhension des causes sous-jacentes des tensions dans l'ouest de la CI</p>	<p><b>Indicateur 1 :</b> nombre de programmes/projets sectoriels de réconciliation, résolution et prévention des conflits reposant sur les conclusions et recommandations de l'étude sur l'analyse des dynamiques des conflits</p>	<p><b>Situation de référence</b> -Les documents d'analyse des réponses, risques et opportunités, capacités, besoins et lacunes sur la prévention et le règlement des conflits en Côte d'Ivoire sont fragmentaires, caduques ou de qualité insuffisante</p> <p><b>Cible :</b> 70% de programmes /projets se réfèrent aux recommandations de l'étude</p>	<p>3</p>	<p>1 étude a été réalisée par INTERPEACE et validé par le Comité de Pilotage. Les membres du comité ont recommandé que les analyses faites servent dans la formulation des projets et programmes tel que par exemple le programme national de cohésion social. Le comité de pilotage a utilisé l'analyse pour une revue technique de la pertinence du Plan Prioritaire en termes de facteurs de conflits et des théories de changements Il conclut dans ce rapport annuel que cette théorie du changement reste valide La profondeur et la qualité de cette analyse a suscité un intérêt à une échelle plus large notamment au niveau du gouvernement et au niveau des agences des Nations Unies et au niveau des groupes de dialogue (régional et local) qui ont exprimé leur intérêt d'adopter l'approche développée..</p>	<p>Absence de cadre de coordination Bicéphalisme au sein de certaines infrastructures de paix, bicéphalisme source d'instabilité institutionnelle (chef de canton de Duékoué) Des actions suivantes sont à mener :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'autorité des chefs</li> <li>- Réglementer le champ d'action de chaque infrastructure, clarifier le cadre d'intervention de chaque acteur</li> <li>- Faire un plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise en place d'un cadre harmonisé et concerté de règlements de conflits</li> </ul>

	<p><b>Indicateur 2 :</b> opportunités, risques et capacités des acteurs et institutions modernes et traditionnelles à gérer les conflits évalués et connus</p>	<p><b>Progrès :</b> Comité de pilotage valide les résultats de l'étude et recommande de les valoriser au niveau des nouveaux projets et programmes</p> <p><b>Situation de référence :</b> Les analyses et évaluations sur le profil, les causes, les acteurs et les dynamiques des conflits sont parcellaires, trop générales, de qualité variable et ne sont pas actualisées</p> <p><b>Cible :</b> 1 rapport consolidé sur l'ensemble de l'exercice</p> <p><b>Progrès :</b> Non mesuré</p>	2	<p>Les recommandations des 3 études ont suscité les discussions sur la création de programmes de suivi tant avec les institutions nationales (PND , PNCS, PNDC) qu'avec les partenaires au développement (PNUD, UNICEF, Union Européenne)</p> <p>Plusieurs projets autour d'AGR ont renforcé la cohésion sociale dans les communautés Aujourd'hui il n'existe plus de conflits dans les zones ayant bénéficié ces AGR Existence de mécanismes modernes et traditionnels de gestion des conflits (chefferie traditionnelle, sous-préfecture, ...) Existence de leaders communautaires formés à la gestion non violente des conflits (jeunes et femmes)</p> <p>Comme points faibles, on note la multiplicité d'acteurs et des infrastructures de paix ; l'inefficacité ; les Conflits de compétence ; la Crise de légitimité de certaines instances (exemple comité de paix à Duekoué, Nahibli dans la région du Guémon)</p>	
--	--	---	---	--	--

### DOMAINE PRIORITAIRE 3 : IDENTIFICATION DES POPULATIONS

Résultats du PP	Indicateur de résultat	Niveau de référence de l'indicateur (R), Objectifs (O), progrès (P)	Indice de progrès total <sup>2</sup>	Résultats clés	Raisons pour des progrès insatisfaisants et mesures rectificatives
<p><b>Effet 1...</b> Les naissances sur le territoire ivoirien sont déclarées et enregistrés à l'état-civil dans les délais légaux</p>	<p><b>Indicateur 1 :</b> Nombre et % de naissances enregistrés dans les délais légaux dans les zones cibles (ratio</p>	<p><b>Situation de référence :</b> 55% des enfants âgés de moins de 5 ans sont enregistrés à l'état civil à l'échelle nationale. Le taux d'enregistrement des</p>	3	<p>L'identification des populations et la régularisation de l'état civil adressent un des facteurs majeurs de conflit qui affecte directement la mise en œuvre du processus de réconciliation nationale. L'appui du Plan Prioritaire constitue donc une opportunité pour relancer le processus antérieur d'état civil qui avait connu un début de réalisation au niveau du Ministère de l'intérieur et qui</p>	<p>Le projet n'a pas couvert toutes les zones cibles en raison de l'inaccessibilité de certaines localités, de la mise à disposition tardive du matériel, du retard accusé dans la prise d'un certain nombre de décisions, et de la mobilité des populations.</p>

<sup>2</sup>Donner un résultat (« score ») pour l'état d'avancement du PP ainsi que les progrès sous chaque résultat comme suit : (1) off-track, retards relativement importants; (2) on-track , sur la bonne voie; 3 on-track, sur la bonne voie et avec contribution importante à la consolidation de la paix.

	<p>nombre de naissances déclarées sur nombre de naissances planifiées dans les districts sanitaires</p> <p><b>Indicateur 2 :</b> % de population connaissant la loi en matière d'enregistrement à l'état-civil</p>	<p>enfants est de 23 % dans le moyen Cavally, Montagne, Bafing et Worodougou et 41 % dans la vallée du Bandama</p> <p><b>Cibles prévues :</b> 50% des naissances sont enregistrés dans les délais dans les zones cibles.</p> <p><b>Progrès:</b> 50.4% des naissances ont été enregistrées dans l'Ouest (EDS 2012)</p> <p><b>Situation de référence:</b> Méconnaissance des textes et de l'enregistrement à l'état civil</p> <p><b>Cible prévues :</b> 75% des populations connaissent les procédures et sont convaincus de l'importance de la déclaration</p> <p><b>Progrès :</b> 47% de la population de la zone cible sait où déclarer les naissances. 45% de la population est informée de la gratuité de la déclaration, 30% de la population est informée de l'existence du délai de 3 mois pour la déclaration des naissances, 71% de la population de la zone connaît au moins un avantage de la déclaration des naissances</p>	<p>2</p>	<p>malheureusement n'a pas été conduit jusqu'à son terme</p> <p>Les activités de sensibilisation communautaire sur l'importance de la déclaration à l'état civil et les procédures de l'enregistrement des naissances organisées sur le terrain ont permis d'informer 175092 personnes.</p> <p>47% de la population de la zone cible sait où déclarer les naissances. 45% de la population est informée de la gratuité de la déclaration, 30% de la population est informée de l'existence du délai de 3 mois pour la déclaration des naissances, 71% de la population de la zone connaît au moins un avantage de la déclaration des naissances. Toutes ces réalisations contribuent à la réduction des risques d'apatridie chez les populations.</p> <p>La formation des agents et officiers de l'état-civil a permis d'informer les agents de l'état-civil sur le contenu réel de la loi en vigueur sur l'état-civil. Plusieurs agents (qui constituent le premier contact entre les populations et les centres d'état-civil) ayant participé aux formations ont en effet reconnu qu'ils ne savaient pas qu'il existait une loi qui fixe des règles en matière de déclaration et enregistrement des faits d'état-civil. A titre d'exemple, la plupart des agents et officiers d'état-civil des mairies ignoraient, avant leur formation que l'absence de pièces d'identité des parents ne doit pas être un motif pour refuser d'enregistrer la déclaration de la naissance. La formation des agents et officiers a permis ainsi de réduire l'incidence de certaines pratiques non conformes à la loi et qui créent un sentiment d'exclusion chez les populations dont les déclarations de naissances des enfants sont refusées pour des motifs non prescrits par la loi.</p> <p>La fourniture de registres aux centres d'état-civil (déclaration gratuite selon la loi) a permis de réduire la pratique de paiement de la déclaration des naissances par les usagers qui constitue l'un des obstacles à la déclaration des naissances et à l'accès des populations aux pièces d'identité. En effet la rupture dans la chaîne de mise à la disposition des centres d'état-civil des</p>	<p>L'absence d'un mécanisme de centralisation des données des services d'état civil dans les zones cibles ne permet pas de faire le suivi l'impact des activités d'appui ciblant la demande et l'offre de service d'état civil.</p> <p>La mise en place d'un système de suivi de l'activité des services, en attendant la prise de mesure adéquates sur les réformes en matière d'archivage et de centralisation des données, améliorera la performance (redevabilité des services d'état civil par rapport au nombre de naissances planifiés dans les zones cibles, et meilleure gestion des intrants pour garantir la disponibilité des registres et timbres en quantité suffisantes)</p>
--	--	--	----------	--	---



	<p><b>Indicateur 3</b> % des usagers des services d'état-civil qui ont bénéficié d'un service conforme à la loi</p>	<p><b>Situation de référence:</b> Services d'état civil fermés et endommagés et/ou non équipés, Pratiques d'état civil contraires aux principes de gratuité. L'ordonnance du 28 sept 2011</p> <p><b>Cibles prévues :</b> 125 Centres d'Etat-Civil (CEC) équipés/agents formés 940 villages satellites des centres d'état-civil ciblés ont un mécanisme communautaire de déclaration Un dispositif transitoire d'enregistrement des enfants dans les services de santé est défini</p> <p><b>Progrès :</b> 139 CEC équipés. 69% des agents et 55% des officiers formés 371 localités disposent d'un mécanisme communautaire de déclaration</p>	<p>3</p>	<p>intrants nécessaires à l'enregistrement des naissances (registres, imprimés d'extraits de naissances) par le ministère de l'intérieur a amené plusieurs centres d'état-civil de la zone cible à imputer les coûts d'acquisition des intrants aux usagers qui sont ainsi contraints de payer une certaine somme pour déclarer les naissances Des campagnes de sensibilisation et de mobilisation au niveau communautaire ont été conduites en partenariat avec le secteur associatif qui a permis la mise en place dans 39% des localités, de mécanismes de déclaration des naissances dans les délais.</p> <p>L'étude en cours de réalisation et portant sur l'état des lieux du système d'état civil en termes de mécanismes de déclaration, enregistrement, archivage et centralisation devra permettre d'orienter l'exécution de certaines activités planifiées du Plan Prioritaire. Elle devra permettre surtout de prendre de grandes décisions et de faire une planification en vue d'entreprendre une réforme d'envergure du système d'état civil, et faciliter la mobilisation de ressources. Le draft 1 du rapport de l'étude est attendu au mois de décembre 2013.</p> <p>Les progrès et résultats atteints avec le fonds PBF pourront être capitalisés. Ils pourront également orienter les travaux de la prochaine réunion du Core Group sur la réforme des systèmes d'état civil en Afrique qui doit se tenir en Côte d'Ivoire dans le dernier trimestre de l'année 2014.</p>	
<p>Effet 2 Les personnes nées sur le territoire ivoirien et non déclarées ont leur situation régularisée à l'état civil et leur identité établie</p>	<p><b>Indicateur 1 :</b> Nombre de bénéficiaires qui sont enregistrés à l'état-civil</p>	<p><b>Situation de référence :</b> Méconnaissance des populations sur les procédures et les coûts pour l'enregistrement à l'état civil <b>Cibles prévues :</b> 150,000 enregistrés dont 78%</p>	<p>3</p>	<p>La régularisation de la situation de personnes non déclarées à l'état-civil permet aux bénéficiaires de surmonter cette difficulté et d'acquiescer des pièces d'identité auxquelles ils ont droit. Les actions du projet qui visent à permettre l'enregistrement à l'état-civil aux personnes non déclarées contribuent ainsi au renforcement d'une paix durable dans la mesure où la</p>	<p>Le faible niveau d'avancement sur la mise en place de dispositifs transitoires est essentiellement dû à l'absence de collaboration formelle entre le ministère en charge de l'intérieur et celui en charge de la santé sur la pleine implication des structures de santé dans le dispositif de l'enregistrement</p>

		<p>enfants et 36% à risques d'apatridie  <b>Progrès</b> : 175,838 personnes déclarées dont 164 953 enfants et 10.885 adultes à risque d'apatridie</p>		<p>question de l'accès de tous les citoyens aux pièces d'identité a été une des causes de la crise militaro-politique que le pays a connu.  En contribuant à la mise en place de mécanismes pour favoriser l'enregistrement des nouvelles naissances et la régularisation de la situation des personnes non déclarées, le projet permet de réduire le risque de survenue d'une nouvelle crise liée à l'accès aux documents d'identité en Côte d'Ivoire.  Si le financement du PBF n'était pas disponible on aurait enregistré aucune avancée dans la mise en œuvre du Programme de Modernisation de l'Etat-Civil en Côte d'Ivoire qui à terme permettra de résoudre définitivement les questions de l'état-civil, base de l'identification et de l'accès des populations aux pièces d'identité  La disponibilité du financement PBF a permis de renforcer le plaidoyer et encourager l'adoption d'un dispositif dérogatoire pour l'enregistrement des naissances survenues entre sept 2002 et juin 2011</p> <p>Les campagnes de communication de proximité et de mobilisation communautaires dans les zones cibles, ainsi que des actions conjointes menées avec le ministère de l'éducation nationale ont permis de réaliser des actions de rattrapage massif à l'état civil des enfants non déclarés, en particulier dans le cadre de l'ordonnance de 2011 prorogée par la loi de 2013 sur le régime dérogatoire de déclaration des naissances survenues pendant la crise 2002-2013.</p> <p>La disponibilité des fonds PBFa permis aussi de mobiliser davantage le Ministère de l'Education nationale dans le recensement et le suivi des élèves non enregistrés à l'état civil, dont l'effectif est de 749.000 élèves sans extraits de naissance pour l'année scolaire 2012/2013. Dans l'Ouest du pays, 50% des élèves sont sans extraits de naissance. Cela constitue donc à risques de déscolarisation a la fin du cycle primaire.  Les cliniques juridiques mises en place dans 06 zones délivrent des conseils et l'assistance juridique notamment en matière de déclaration a l'état civil et d'accès à l'identité. Elles favorisent par la même occasion un rapprochement des usagers vis-à-vis de</p>	<p>des naissances et des décès.  Egalement l'étude portant faisabilité des nouveaux mécanismes de déclaration, enregistrement et centralisation des données de faits d'état civil a accusé un retard qui s'est répercuté sur l'adoption des nouvelles mesures (mécanismes de déclaration impliquant les centres de sante par ex..  Le projet a appuyé une mission d'études des 2 ministères (Direction Générale de l'Administration du Territoire, Office National d'Identification et Direction Générale de la Santé) en Ouganda pour permettre de s'inspirer du modèle ougandais où les centres de santé sont entièrement inclus dans le dispositif de l'état-civil pour l'enregistrement des naissances et des décès.  Les limites des mesures d'accompagnement du Gouvernement pour l'application de la loi 2013 sur l'enregistrement des naissances survenues durant le conflit 2002-2011 a limité l'impact et la portée de cette mesure exceptionnelle.</p> <p>Une fois les instructions règlementaires prises pour l'application e la loi, une vaste campagne de communication a l'échelle nationale pourra être lancée début 2014, dont les supports ont déjà été conçus.</p> <p>Une prolongation de la durée d'application de la loi et ainsi qu'une extension sans cout du projet permettraient d'avancer encore davantage dans l'atteinte des résultats attendus par cette mesure d'envergure et importante pour l'accès à la citoyenneté et la consolidation de la paix</p>
--	--	---	--	---	---

	<p><b>Indicateur 2 :</b> % de bénéficiaires ayant effectivement obtenu des droits additionnels suite à l'enregistrement</p> <p><b>Indicateur 3 :</b> % de bénéficiaires ainsi que leurs familles qui se sentent mieux intégrés dans la communauté depuis la reconnaissance légale de leur existence</p>	<p><b>Situation de référence :</b> Cout élevé et variable des jugements supplétifs selon les juridictions <b>Cibles prévues :</b> Non déterminé <b>Progrès :</b> Non mesuré</p> <p><b>Situation de référence :</b> NP <b>Cibles prévues :</b> NP <b>Progrès :</b> Non mesuré</p>		<p>l'administration judiciaire et civile, et l'enregistrement effectif à l'état civil. Grâce a elles, la gestion d'un fonds pour l'établissement de jugements supplétifs pour les enfants non éligibles a la loi de 2013, mais jugés prioritaires selon des critères précis est déconcentrée et accessible dans 06 régions réputées être des régions à risques élevés d'exclusion. , Par une négociation collective des couts des jugements supplétifs et retranscription à travers l'activité directe des cliniques, ce sont 1420 enfants qui ont pu accéder à l'état civil (jugement supplétif et/ou accès au dispositif dérogatoire)</p> <p>Les campagnes massives de rattrapage des enfants non déclarés, en particulier dans l'ouest, organisées en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale ont permis à ces enfants d'avoir accès et d'aller à l'école ou de passer les examens de fin de cycle primaire pour poursuivre leur scolarité.</p> <p>Résultat non réalisé</p> <p>Résultat non réalisé</p>	<p>Au stade actuel du projet, nous ne pouvons pas apprécier les droits additionnels suite à l'enregistrement. Toutefois, il est bon de noter que l'enregistrement à l'état civil permet aux bénéficiaires enfants d'avoir accès à la reconnaissance et à divers services dont l'éducation. Concernant les adultes, ils pourront facilement constituer des documents administratifs leur permettant de circuler librement, d'avoir un emploi. etc...</p> <p>Cela permettra entre autres la réduction du nombre d'enfants de la rue en zone urbaine et du travail des enfants en zone rurale</p> <p>L'étude de bilan prévue permettra de mesurer les progrès</p> <p>Au stade actuel du projet, nous ne pouvons pas apprécier l'intégration des familles dans la communauté</p>
--	---	--	--	---	--

## 2.2 Evaluation de l'efficacité, de la cohérence, du risque, des effets catalytiques, du rapport qualité-prix du Plan des Priorités

<p><u>Cohérence/coordination</u> : le Plan des Priorités a-t-il contribué à une meilleure cohérence et coordination du soutien de l'ONU et/ou des partenaires au développement dans la consolidation de la paix ? Comment ?</p>	<p>Grace au leadership fort du Comité de Pilotage en assurant la coordination globale et le suivi des actions du Plan Prioritaire au niveau national, l'ensemble des projets a enregistré des résultats très satisfaisants au cours des 27 mois de mise en œuvre. Ces résultats sont liés essentiellement à la bonne collaboration entre les agences récipiendaires des fonds qui ont su développer dans la planification et dans la mise en œuvre de leurs activités, les complémentarités et les synergies nécessaires pour garantir l'atteinte des résultats stratégiques du Plan Prioritaire. Cette bonne collaboration a été étendue aux partenaires de terrains (Autorités, ONG, Associations, etc.) à travers la prise en compte de leurs orientations dans la mise en œuvre des activités au profit des bénéficiaires dans les zones cibles du projet.</p> <p>Le Plan des Priorités a contribué à une meilleure cohérence et coordination du soutien de l'ONU en ce sens que plusieurs acteurs du système des nations unies y compris la mission de maintien de la Paix (ONUCI) travaillent ensemble de manière synergique et complémentaire afin d'atteindre un résultat commun. La mise en œuvre des initiatives financées par le PBF a induit la formulation du programme conjoint de réintégration communautaire à l'ouest et la mise en place de la maison commune des Nations Unies à Guiglo, qui constitue un outil de coordination pour les interventions du système des Nations Unies à l'Ouest. Grace à l'appui du PBF tous les efforts des Nations Unies à l'endroit des populations sont coordonnés. Des groupes de travail composés à la fois des acteurs gouvernementaux et systèmes des nations unies ainsi que des ONG ont été formés et travaillent ensemble. Le Secrétariat PBF a joué un rôle important comme point de liaison entre les agences récipiendaires des Fonds, dans leurs assistance technique coordonné au niveau des renforcements de capacités en termes, de gestion des projets ; le suivi et la garanti de la qualité des rapports soumis au Comité de Pilotage et- PBF New York.</p>
<p><u>Financement des déficits financiers</u> : Le Plan des Priorité, a-t-il contribué au financement des déficits financiers critiques dans la consolidation de la paix dans le pays ? Dans quel domaine ?</p>	<p>Le Plan des Priorités, a contribué au financement des déficits financiers critiques dans la consolidation de la paix dans le pays, ce dans plusieurs domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le domaine de l'état civil, L'union Européenne avait suspendu son appui financier au Ministère de l'Intérieur dans le cadre du projet de modernisation de l'état civil en Côte d'Ivoire. L'appui de PBF dans le cadre du Plan Prioritaire a permis de relancer la dynamique de réforme du système d'état civil au niveau macro (avec notamment le lancement de l'étude portant état des lieux du système qui doit faire des propositions de réformes pour améliorer l'équité et l'efficacité du système de déclaration, enregistrement, archivage et centralisation des données, et le lancement de l'expérience pilote d'enregistrement des faits d'état civil par téléphonie mobile). Les résultats permettront de mobiliser les bailleurs lors de la prochaine conférence du Core Groupe sur les systèmes d'état civil en Afrique qui doit se tenir en novembre 2014 à Abidjan. Cette réforme de l'état civil, avec à terme un meilleur accès des populations aux documents d'identité à l'échelle nationale, contribuera à réduire les risques d'exclusion pour l'accès à une identité, aux services sociaux de base, à l'activité économique, à la citoyenneté, et renforcer ainsi la cohésion sociale nationale.</li> <li>Parallèlement, les fonds ont permis de soutenir dans un objectif à court terme et en particulier dans les zones sensibles en termes de cohésion sociale, l'accès des populations affectées par la crise, aux services d'état civil par une stimulation de la demande (campagnes d'information de proximité) et amélioration de l'offre de services (intrants, formations) dans les zones les plus touchées par la crise.</li> <li>- Dans le redéploiement de l'administration, le processus de retour et de réinstallation des agents dans les zones fortement affectées par la crise postélectorale, a incité l'appui de certains bailleurs de fonds qui n'avaient pris d'initiatives à cause des risques élevés. , il s'agit notamment du Japon..</li> <li>- Dans le domaine de réconciliation et cohésion sociale, l'appui de PBF a permis le démarrage effectif des activités de la Commission Dialogue Vérité Réconciliation (CDVR)</li> <li>- L'élaboration 'de document du Programme National de Cohésion Social (PNCS) et le démarrage effectif de ses activités</li> <li>- La réalisation des 3 études (INTERPEACE, CERAP, UNFPA) qui ont formulées des recommandations pertinentes pour la consolidation de la paix</li> </ul>

<p><u>Rapport qualité-prix</u> : Le Plan des Priorités a-t-il fourni « value for money », c'est-à-dire, le niveau de résultats, est-il proportionné au niveau d'investissement ? Quelle en est la preuve ?</p>	<p>Certaines conditions favorables ont permis d'avoir des résultats au-delà des objectifs initiaux du Plan prioritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Concernant l'identification des populations, 139 centres d'état-civil ont ainsi été renforcés au lieu de 125 prévus dans le projet initial et plus de 175,000 enfants et adultes à risque d'apatridie ont pu être enregistrés en lieu et place de 150,000 personnes prévus par le projet initial.</li> <li>-Dans le cas de la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'Etat, les réhabilitations ont permis le redéploiement effectif des agents de l'Etat et le retour des populations dans les zones concernées à l'Ouest contribuant ainsi à la normalisation de la situation d'ensemble dans lesdites zones avec une relance économique au niveau régionale.</li> <li>- Engagement des plus hautes autorités de l'Etat à mettre en place un dispositif dérogatoire pour les enfants nés pendant la crise (2002-2011) qui réduit à terme les risques d'exclusion économique et citoyenne des futures adultes de demain.</li> </ul> <p>Engagement du MENET qui a introduit dans le système d'information de routine interne le suivi de la situation des élèves non déclarés à l'état civil pour faciliter l'enregistrement dans le cadre de l'ordonnance de 2011, prorogée par la loi de 2013, et dans le cadre de l'obtention de jugements supplétifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Engagement renouvelé du MEMIS à lancer une réforme du système d'état civil, fondée sur les évidences</li> <li>-Dans le domaine de la réconciliation nationale, la cohésion sociale et réduction des risques de conflits, l'appui de PBF a boosté la formulation et le démarrage effectif des activités du Programme National de Cohésion Sociale(PNCS)</li> </ul>
<p><u>Effets catalytiques</u> : Le Plan des Priorités, a-t-il abouti en certains effets catalytiques, soit en attirant des engagements de fonds additionnels ou soit en créant des conditions immédiates pour débloquer/accélérer les processus de paix? Comment ?</p>	<p>Au niveau de la mobilisation des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Union Européenne (UE) et la JICA (Japanese International Coopération Agency) dans les domaines du rétablissement de la sécurité et de la cohésion sociale. La reprise effective des services de police, de gendarmerie et de l'administration préfectorale a engendré un climat de confiance qui a fortement favorisé la relance des activités économiques.</li> </ul> <p>Egalement la disponibilité des fonds dans le cadre du PP a eu un effet catalytique pour la mise en place de cliniques juridiques dans le cadre d'un projet conjoint UE/ONUCI/PNUD/UNICEF d'appui à l'accès au droit et à la justice et susceptible d'être capitalisée dans le cadre de la réforme de l'assistance juridique et judiciaire, de rapprochement des usagers vers l'administration civile et judiciaire, et l'amélioration de services d'orientations des usagers des services sociaux et de prise en charge des victimes La combinaison des financements PBF et de l'UE a permis de mettre en place, au-delà des deux cliniques dans l'Ouest, 04 autres cliniques juridiques (Bouake, Korhogo, San Pedro et Bondoukou) qui délivrent des services de consultations juridiques aux usagers, séances d'animation et information au droits auprès des populations, l'assistance judiciaire selon un quota bien défini, la formation des acteurs de la chaîne pénale, le suivi de la situation des détenus dans les MAC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'USAID a appuyé la CDVR à travers le renforcement des capacités pour la protection des victimes et témoins, l'équipement des commissions locales, et l'ICTJ à travers l'organisation d'un atelier sur les réparations,</li> <li>- l'UNICEF dans le cadre d'un programme global peacebuilding and éducation a mis en place un programme cible sur le renforcement des politiques et pratiques éducatives favorables a la consolidation de la paix. A ce titre, un appui substantiel a est apporté pour garantir la pleine implication des enfants dans le processus de réconciliation nationale, notamment par un appui direct a la CDVR dans le cadre de la commission enquête (méthodologie et formation pour le recueil des témoignages), au MENET et MSFFE dans le cadre du programme National de cohésion sociale, et en partenariat avec SFCG, ICTJ et 12 ONG pour l'implication des enfants dans des activités artistiques et éducatives pour la documentation des expériences des jeunes, durant et après la crise, pour la recherche de la justice et la réconciliation et un projet mémorial pour le renforcement de capacités des enfants et adolescents a travers les clubs messagers de paix et activités culturelles pour promouvoir la tolérance, cohésion sociale et échanges. A termes, les expériences conduites devront permettre de renforcer les programmes dans els domaines de l'éducation, conflits et consolidation de la paix</li> <li>-L'ONUCI s'est engagé à appuyer les activités de réhabilitation communautaire de foyers de jeunes (foyer du quartier Jérusalem de la commune Attécoubé) dans le cadre du PNCS</li> <li>- l'UNICEF pour le compte de son bureau Côte d'Ivoire a alloué sur fonds régulier des ressources additionnelles pour le renforcement de l'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire. Ces actions ont attiré l'intérêt du secteur privé (Orange)</li> </ul> <p>L'UNICEF a pu mobiliser des fonds supplémentaires pour le renforcement des capacités des services de sécurité en matière de protection des</p>

	<p>mineurs qui s'est traduit par l'intégration dans les écoles de police et de gendarmerie d'un programme de 50 h de formation de base sur les compétences de la protection des mineurs. Ce programme a été intégré dans la formation obligatoire initiale et d'un programme de formation continue avec pool de formateurs des écoles à l'intention des policiers et gendarmes. Ce renforcement de capacités permettra à terme d'améliorer l'accueil et le traitement des familles et des enfants par les forces de sécurité, renforcer l'accès à la justice et rétablir la confiance des usagers en l'administration de la justice.</p> <p>Au niveau de la prise des décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-La prorogation de l'article 2 de l'ordonnance 2011-258 du 28 septembre 2011 par la loi de 2013 et l'obtention de fonds additionnels.</li> <li>- L'UNICEF et le HCR ont inscrit le renforcement de l'enregistrement des naissances dans la liste des résultats stratégiques importants à atteindre d'ici 2015.</li> </ul> <p>Certains PTF comme la BAD ont exprimé, dans le cadre des réunions du Core Group sur les systèmes d'Etat civil en Afrique, un intérêt à appuyer ces réformes dans les pays sur la base d'un état des lieux exhaustif. La réalisation de l'étude en Côte d'Ivoire dans le cadre du PP facilitera certainement la mobilisation de fonds supplémentaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'appui au retour et à l'installation de 120 ménages anciens pensionnaires du site des déplacés internes de Nahibly à l'Ouest</li> </ul> <p>Les études réalisées ont permis le recadrage et la formulation des recommandations pour améliorer les initiatives du renforcement de la cohésion sociale (exemple INTERPEACE a permis de comprendre les dynamiques des conflits et les conditions de retour à la paix à l'ouest)</p> <p>Les Activités Génératrices de Revenus(AGR) communautaires, initialement non prévu dans le financement, ont permis de relancer la cohésion sociale et le rapprochement communautaire dans les localités bénéficiaires</p> <p>Les activités de la Commission Dialogue Vérité Réconciliation (cdvr) ont effectivement démarré</p>
<p><u>Gestion de risque/innovation</u> : Le Plan des Priorités, a-t-il apporté son soutien à des activités nouvelles ou risquées en vue d'obtenir des résultats dans la consolidation de la paix? Quelles étaient-elles et quels étaient les résultats ?</p>	<p>Au chapitre des activités nouvelles ou risquées, on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La formation sur la lutte contre les violences basée sur le genre, les droits des enfants enseignés aux agents de police et de gendarmerie afin de leur permettre une meilleure prise en charge des personnes vulnérables. Ces formations ont largement contribué à créer un climat de confiance entre les populations et les agents des forces de l'ordre.</li> <li>- la réalisation des Activités Génératrices de Revenus(AGR) a favorisé le retour et la relocalisation des 120 ménages PDI de Nahibly</li> <li>- Le projet pilote de notification des naissances par téléphone mobile pour la déclaration des faits d'état-civil. a permis d'ouvrir le débat sur l'utilisation TIC dans la gestion du système d'état-civil car la loi sur l'état civil ne prévoit pas ce dispositif. Le ministère de l'intérieur a mis en œuvre un projet pilote en partenariat avec Orange dont les résultats alimenteront la réflexion sur la réforme globale du système de l'état-civil en Côte d'Ivoire.</li> </ul>

### 2.3 Identification des secteurs devant faire l'objet d'une action immédiate en vue d'améliorer la performance en matière de mise en œuvre du plan prioritaire

- L'accélération et la bonne conduite du processus de DDR et de la RSS
  - Le développement d'une stratégie appropriée pour l'accélération de l'exécution de la composante RSS afin d'être en phase avec le respect des normes de PBSO dans le cadre des projets IRF
  - La poursuite de la réforme du secteur judiciaire et l'opérationnalisation des cliniques juridiques dans le cadre de leur rôle d'accompagnement des victimes ce qui est à même de contribuer à la consolidation de la paix
  - la poursuite et l'achèvement du processus de justice transitionnelle (préparation de la phase de la Recherche de la vérité, l'identification des victimes, et les types de réparations pour les victimes, la loi sur la protection des victimes et témoins),
  - la poursuite du processus de réintégration socioéconomique des personnes à risques (ex-combattants, jeunes, sans emplois, communautés de retour, déplacés internes et réfugiés ( mise en œuvre de la stratégie des solutions durables (décision du SG des NU)... ) et l'appropriation communautaire du processus pour le développement local,
  - le renforcement et la coordination des infrastructures de paix et des actions de cohésion sociale,
  - La prise de disposition pour le soulagement des victimes
  - La consolidation et la vulgarisation au niveau national du cadre de dialogue initié par l'étude sur les dynamiques des conflits à l'ouest
- Le traitement de la question du foncier qui constitue un pilier important du processus de consolidation d'une paix durable

- L'implication des populations dans la recherche de solutions pour les problèmes fonciers
- La définition des compétences et les champs d'intervention des instances de règlement de conflit
- L'appui logistique au corps préfectoral, à la presse, aux Forces de Défenses et Sécurité (FDS), aux Organisation de la Société Civile (OSC)
- La modernisation de l'Etat civil en COTE D'IVOIRE (tenue et conservation des registres d'état civil ; vulgarisation des dispositions légales, mise en place de nouveaux mécanismes d'enregistrement des naissances etc.) et l'adoption de mesures dérogatoires universelles pour les enfants actuellement non enregistrés.
- L'amélioration de l'accessibilité des services de l'Etat aux populations (Moyens logistique /amélioration des voies infrastructures routières)
- Le renforcement des mécanismes locaux de sensibilisation
- la réalisation d'enquête/étude d'appréciation du niveau d'intégration des populations ayant obtenus des actes d'état civil

### PARTIE 3 – ENSEIGNEMENTS TIRES ET EXEMPLE DU SUCCES

#### 3.1 ENSEIGNEMENTS TIRES :

*Veillez citer au moins trois enseignements/ leçons tirés de la mise en œuvre du Plan des Priorités. Ceux-ci peuvent inclure des enseignements sur les thèmes appuyés par le Plan des Priorités ou sur la gestion et les processus du Plan des Priorités.*

Enseignement 1	L'excellente collaboration entre le système des Nations Unies et le gouvernement (Ministères techniques : MEMP, MEMIS & MEMJDHLP) favorise la mise en œuvre du Plan Prioritaire
Enseignement 2	L'étroite collaboration entre les agences du système des Nations Unies (SNU) et la Mission (ONUCI) /Coordination des activités du système des UN est un facteur clé de réussite et de maximisation de l'impact des interventions
Enseignement 3	Une réelle appropriation des initiatives relatives à la consolidation de la paix par la partie nationale
Enseignement 4	L'analyse participative et inclusive des besoins réels des populations dans l'identification des activités (exemple projet de production de savon à Boléquin dans la partie Ouest du pays ) est très importante et utile pour la durabilité et la pérennisation des acquis des projets
Enseignement 5	Une Meilleure collaboration entre les autorités judiciaires notamment les procureurs et les présidents de tribunaux et les autorités préfectorales des localités visitées constitue un facteur clé de réussite.
Enseignement 6	Intérêt plus ou moins croissant des populations pour les questions relatives à l'état civil dans certaines localités
Enseignement 7	Décrispation de la situation sociopolitique grâce l'amélioration du processus d'acquisition d'acte d'état civil

#### 3.2 EXEMPLE DU SUCCES

- **La conduite et l'exécution des Activités Génératrices de Revenus dans certaines communautés à l'ouest ont permis de réduire la fracture sociale, et de favoriser le rapprochement communautaire : les femmes se sont parlées, les hommes et les enfants aussi (à Petit Guiglo (de Guiglo), à Goya2, )**
- **La prise de conscience des populations de l'importance de l'enregistrement des naissances dans les délais : l'identification des populations enregistre un taux de 53% de la population des zones cibles qui déclarent les naissances dans les délais légaux**
- **L'élaboration des programmes conjoints entre les agences du Système des Nations Unies(SNU) et le renforcement de l'intégration entre les agences et la mission de maintien de la paix ONUCI**
- **L'appropriation nationale du processus de coordination et de mise en œuvre des priorités de consolidation de la paix et le renforcement de la collaboration entre le Gouvernement et le SNU**

